



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur MENGELLE-TOUYA, Maire de la commune de Jouars-Pontchartrain, certifie que les délibérations 038_2023_ELE, 039_2023_ELE et 040_2023_ELE, du Conseil municipal du 4 septembre 2023 à 19h30, relatives respectivement à l'élection du Maire, à la détermination du nombre d'adjoints et à l'élection des adjoints, ont été affichées le mardi 5 septembre 2023, avant 19h30, soit dans les 24h, conformément à l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales, sur le panneau d'affichage municipal de la Mairie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Jouars-Pontchartrain, le 6 septembre 2023

